

Avis de déclaration d'infructuosité de la procédure

AMI N°01C/2022/UL-CERME

Recrutement d'un Agent de Liaison Industrielle (ALI) pour la valorisation des activités de recherche du Centre et la mise en relation avec les tiers

AUTORITE CONTRACTANTE : UNIVERSITE DE LOME
CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL POUR LA MAITRISE DE L'ELECTRICITE (CERME)
REFERENCE DE LA PROCEDURE : AMI N°01C/2022/UL-CERME
ORGANE ET DATES DE PUBLICATION : Togo-Press N°11364 et 11381 en dates respectivement des 31 août et 23 septembre 2022
OBJET DE LA PROCEDURE : « Recrutement d'un Agent de Liaison Industrielle (ALI) pour la valorisation des activités de recherche du Centre et la mise en relation avec les tiers »
Méthode requise pour la concurrence : Sélection d'un Consultant Individuel
Source de financement : Crédit IDA 6512-TG (Banque Mondiale) Don IDA 536 IDA (Banque Mondiale)

1. Soumissionnaires

Nombre	03
Nom et prénoms des Consultants	(1) DAKITSE-BENISSAN Daki Anoumou, (2) NERBA Ahalélou et (3) WILLIAM Thierry Viko
SOUSSIONNAIRES DECLARES NON CONFORMES	MOTIFS
DAKITSE-BENISSAN Daki Anoumou	Monsieur DAKITSE-BENISSAN Daki Anoumou fait l'objet d'une procédure disciplinaire auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) au Togo due aux faits de production de faux documents dans le cadre de l'AMI N°0166/2021/MERF/PRMP/UGP-WACA RESIP du 20 mai 2021 suivant la Délibération N°013-2022/ARMP/CRD du 24 octobre 2022 du Comité de Règlement des Différents (CRD). Il est vrai que la sentence du CRD n'est pas encore tombée, mais les éléments de faux (faits de déclarations mensongères) sont constitués.
NERBA Ahalélou	Le profil de Monsieur NERBA Ahalélou n'est pas en adéquation avec le poste de l'Agent de liaison industrielle (ALI) ouvert aux motifs que l'intéressé (1) n'a pas de formation avérée dans ce domaine, (2) n'a d'expérience pratique ni dans le domaine de la valorisation ni dans la Propreté industrielle (PI) encore moins dans l'entrepreneuriat (3) serait plus en position d'apprentissage plutôt que dans un rôle de leader. En effet, le profil recherché serait plutôt un chargé d'affaires qui connaît bien l'écosystème de valorisation et de la protection des résultats de recherche.
WILLIAM Thierry Viko	Le profil de Monsieur WILLIAM Thierry Viko ne correspond pas à celui de l'ALI, objet de concurrence pour des raisons qu'il (1) dispose d'un niveau de qualification (BAC+2 plus une attestation d'admissibilité de Licence en Génie Civil) inférieure à celle requise (BAC+5), (2) ne capitalise pas d'un minimum d'expériences spécifiques (similaires) en qualité de l'ALI et (3) n'a aucune expérience pratique dans les domaines de publications ou manifestations scientifiques ni dans le domaine de la valorisation ni dans la Propreté industrielle (PI) encore moins dans l'entrepreneuriat. Vu l'étendue et l'importance du cahier de charges dévolu au poste de l'ALI qui repose essentiellement sur la valorisation des résultats de recherche, l'innovation, la propriété industrielle et l'entrepreneuriat, l'inadéquation du profil de Monsieur WILLIAM Thierry Viko, pourrait influencer sur ses prestations et résultats.
SOUSSIONNAIRES RECONNUS CONFORMES	NEANT
ATTRIBUTAIRE	NEANT
DECISION	Procédure : « Recrutement d'un Agent de Liaison Industrielle (ALI) pour la valorisation des activités de recherche du Centre et la mise en relation avec les tiers » est déclarée infructueuse.

Le présent avis est publié conformément à l'article 85 du DECRET N° 2022-080/PR du 06 juillet 2022 portant code de passation des marchés publics au Togo

Lomé, 12 avril 2023

La Personne responsable des marchés publics


Mme Cicavi Akuavi SOSSOU